

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FINANCES

L'ÉTUDE DES MOYENS FINANCIERS DES PROVINCES ET DE LA PARTICIPATION FÉDÉRALE RÉDUITE AUX FRAIS DE L'ASSURANCE-HOSPITALISATION—LA QUESTION DU TRANSFERT DE POINTS FISCAUX

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Il a répondu hier à mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, qui lui a posé une question sur la décision du gouvernement fédéral de réduire considérablement sa participation aux frais de l'assurance-hospitalisation et de l'assurance-maladie. Le ministre nous dirait-il si son ministère a effectué une étude sur les moyens financiers des diverses provinces, surtout des plus pauvres, avant de prendre les mesures annoncées, dont la possibilité de transférer des points fiscaux aux provinces?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas parlé de points fiscaux. J'ai rappelé à la Chambre hier que mon prédécesseur au poste de ministre des Finances, l'actuel leader à la Chambre, avait, au nom du gouvernement fédéral, fait une proposition aux provinces. Nous n'avons aucune proposition de ce genre à soumettre en ce moment aux provinces.

Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, je voudrais revenir sur le préambule de la question de l'hon. représentant. Il a parlé de la réduction des coûts et des soins prévus dans les régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie. Depuis cinq ans, nous essayons d'obtenir le concours des provinces en vue de freiner le taux de croissance ou la hausse des coûts des services de santé pour les faire correspondre au taux de croissance de l'économie et à ses possibilités financières.

Je répète ce que j'ai dit au collègue de l'hon. représentant qui a tenu le fort en son absence hier; le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et moi-même avons confirmé, et nous le ferons probablement de nouveau lorsque la Chambre sera saisie des modifications, que le gouvernement fédéral s'engage à maintenir des normes très élevées et le caractère universel des soins médicaux dispensés dans notre pays.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Sans accepter la prémisse du ministre des Finances, soit que le gouvernement fédéral se préoccupe plus que les provinces de réduire les frais des services hospitaliers, et à supposer, comme l'a déclaré le ministre, qu'on procédera, d'ici quelques années, à une réduction générale des paiements aux provinces dans ce secteur, puis-je demander si le fardeau relatif de ces frais sera plus lourd pour les provinces pauvres en raison de la décision du gouvernement fédéral?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, d'après les propositions faites au cours des discussions tenues avec les provinces depuis cinq ans, on devrait rajuster en tenant compte de leurs ressources financières, l'assiette fiscale des diverses provinces ainsi que d'autres éléments. C'est manifestement le principe sous-jacent des paiements de péréquation qui maintiennent l'égalité des

[M. l'Orateur.]

facultés d'assurer des services publics équivalents au pays. Il ne faut bien entendu pas oublier ce principe.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une dernière question supplémentaire? Le ministre pourrait-il nous assurer qu'il ne cédera pas aux pressions exercées par l'Ontario et d'autres provinces riches pour qu'il accorde des points d'impôt aux provinces au lieu de réduire la participation fédérale aux coûts provinciaux des services médicaux au cours des prochaines années, puisqu'un tel geste s'avérerait rétrograde?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec l'hypothèse sous-jacente à la question du député. Le transfert de points d'impôt en vue de compenser la prise de contrôle de l'administration et de tous les fonds de ces programmes n'aurait pas la même valeur partout au pays, car ces points valent plus dans certaines provinces que dans d'autres.

M. Broadbent: Quelle est la solution, alors?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je réponds qu'à mon avis l'orientation de la question du député est la même que la mienne.

* * *

L'ÉNERGIE

L'OCTROI D'UNE LICENCE DE FABRICATION DE RÉACTEURS CANDU À UNE SOCIÉTÉ ITALIENNE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT AU CONTRÔLE DES VENTES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, il est évident que j'ai perdu le contrôle de mon caucus. Puis-je poser au ministre une question au sujet de la politique du gouvernement concernant les réacteurs CANDU? Le gouvernement a-t-il autorisé l'Énergie atomique du Canada Ltée à conclure un accord auprès d'une société italienne d'ingénieurs afin de permettre à cette dernière de disposer désormais d'un permis de fabrication et de mise sur le marché des réacteurs CANDU ailleurs au monde?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le 20 décembre dernier, j'ai informé la Chambre que l'EACL avait été autorisée à conclure un accord d'octroi de permis avec la société italienne en cause. Mais les modalités de l'accord devaient être soumises au gouvernement pour approbation.

M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En vertu de cet accord, le gouvernement s'attend-il à réglementer la destination de la technologie et de l'équipement en cause et, si oui, envisage-t-il retenir un veto en ce qui concerne les pays auxquels ces réacteurs peuvent être vendus en vertu de l'octroi de ces permis, ainsi qu'un veto sur les modalités selon lesquelles de tels réacteurs puissent être vendus par les divers détenteurs de permis?

M. Macdonald (Rosedale): Oui, monsieur l'Orateur.